



Seuls les textes figurant dans la version 2006 du Manuel du moniteur et du responsable fédéral, téléchargeable, font référence. Site de la CT: <<http://ctn.ffessm.fr>>

Jean-Louis Blanchard président

Réunion de la commission technique nationale le 10 juin 2006

Beaucoup de thèmes ont été traités lors de cette réunion, dont le descriptif administratif et technique du "pack découverte", présenté dans ce numéro de Subaqua. Voici par ailleurs des extraits des travaux menés à bien. Par Jean-Louis Blanchard, président.

Règlement des jurys d'examens

Concernant les examens régionaux et nationaux, un règlement des jurys est nécessaire pour clarifier et harmoniser le fonctionnement des différents jurys. Ce règlement doit avoir le double avantage de contractualiser plus précisément avec les candidats. Un travail a été initié par le collège des instructeurs nationaux et présenté lors de la réunion de la CTN le 21 janvier 2006. Sur la base de ce travail, la CTN a confié à un groupe la formalisation d'une réglementation des examens fédéraux, dans le but d'harmoniser les conditions de réalisation des examens et d'évaluation des candidats, et de préciser les points sujets à des réclamations de certains candidats.

Limites de ce règlement: le domaine de la proposition couvre les examens fédéraux de plongeur N4, initiateur club, Mf1 et Mf2, ainsi que toute autre action relevant de la compétence des commissions techniques. En complément des différents éléments de la réglementation des examens définis dans le Manuel du moniteur d'une part, dans les Pv de CTN d'autre part, la proposition permet à chacun de mieux comprendre son rôle dans la préparation et le déroulement des examens fédéraux, la conduite à tenir pour que les candidats puissent réaliser les performances attendues dans de bonnes conditions, que le jury puisse évaluer ces performances de façon objective et pertinente, puis délibérer sereinement en vue d'une décision pour chaque candidat. Le document est présenté en deux

parties, l'une réglementaire, l'autre sous forme de charte. Il sera annexé au Manuel du moniteur et du responsable fédéral.

Caractère obligatoire du RIFAP

La détention du RIFAP est obligatoire pour chaque examen à partir du niveau 3. Il convient de le vérifier, au même titre que toutes les pièces à fournir, sans préjuger que le candidat en est déjà titulaire. Par exemple, certaines passerelles permettent d'acquérir le niveau 3 sans le RIFAP. On a donc des candidats ayant le niveau 3, se présentant au niveau 4 ou à l'initiateur, n'ayant pas le RIFAP; ces candidats doivent donc passer le RIFAP avant d'entrer en niveau 4. *Idem* pour les attestations de niveau 4 délivrées par l'ANMP et permettant de présenter le Mf1 FFESSM. De tels candidats sont effectivement niveau 4, mais n'ont pas le RIFAP; il faut donc qu'ils le passent!

Nitrox pour jurys d'examens air?

Rappelons que, en ce qui concerne les candidats, la situation est claire, puisque: (extrait du Pv du CDN du 16 octobre 2004): "Tout ce qui relève de l'enseignement des brevets de plongée du N 1 au Mf2 se passe à l'air. Il semble important de respecter l'objectif des groupes d'épreuves notamment en ce qui concerne les épreuves d'adaptation à la profondeur pour lesquelles l'air comprimé ne peut être que le gaz utilisé." En ce qui concerne les jurys d'examen, ceux-ci peuvent-ils employer un nitrox adapté à leur profil de plongée? Le mélange nitrox en circuit ouvert est autorisé pour le jury, dans la mesure où il reste compatible avec la profondeur maximale pouvant être atteinte sur l'atelier. Commentaire: la profondeur maximale n'est pas celle de l'atelier, mais celle que pourrait atteindre l'atelier pendant les exercices. Exemple: atelier 40 mètres de l'examen niveau 4. Si cet atelier est organisé sur un fond de 50 mètres, le mélange nitrox uti-

lisé doit permettre l'accès à 50 mètres!

Commentaire bis: dans la configuration acceptée ci-dessus, les conséquences réglementaires sont importantes: rattachement à l'arrêté du 9 juillet 2004, qualification adaptée du Dp, etc.

Un jury d'examen peut-il utiliser une bouteille "Pony" (déco emballée) avec mélange suroxygéné?

Compte tenu de l'hétérogénéité de ce type de matériel en termes d'encorement, de grément, de pratique et de risque d'utilisation de détenteur à mélange suroxygéné à des profondeurs inopportunes lors d'exercices divers (assistance, sauvetage, etc.), la réponse est non.

Pour toute qualification, formation ou examen en circuit ouvert à l'air, un jury d'examen peut-il employer un recycleur?

La réponse est non.

Rappel: licence FFESSM obligatoire pour délivrance toutes qualifications et diplômes

La licence est obligatoire, tant pour délivrer les qualifications et

diplômes fédéraux, que pour les recevoir. Y compris pour les diplômes ou qualifs "enfants".

Conditions de validation des 12 plongées en autonomie préalables à l'examen

Suite à de nombreuses dérives concernant la validation des 12 plongées en autonomie préalables à l'examen d'initiateur, un débat a été mené. Désormais, le texte qui sera inséré dans le chapitre "initiateur" du Manuel du moniteur est: "Avoir effectué au minimum 12 plongées en autonomie, désignées comme telles sur le carnet de plongée du candidat ou de la candidate et validées comme telles par un E3 minimum (au sens entendu par l'arrêté de 1998 et ses annexes, à savoir: E3 minimum disposant d'un diplôme délivré par un des membres du Comité consultatif de l'enseignement sportif de la plongée subaquatique en France)".

Attention! Le fait d'être plongeur N 3 n'exclut en rien la justification de ces 12 plongées signées comme étant réalisées en autonomie. ■



Publication

Les tables fédérales nitrox immergeables viennent de paraître. Produites par GAP éditions, elles se déclinent en 4 tablettes recto verso: une table 32/68, une table 36/64, une table 40/60, et la traditionnelle table de plongée successive. Il s'agit de tables résolument dédiées à la plongée nitrox de loisir, incorporant les seuils usuels de toxicité oxygène. Elles sont la prolongation naturelle du manuel fédéral de plongée au nitrox, paru chez GAP.

Mf2 : LES NOUVEAUX LAURÉATS 2006, PROMOTION COMMANDANT YVES LE PRIEUR

Presque simultanément, deux sessions nationales d'examen Mf2 ont eu lieu, l'une à Tahiti, Polynésie française, et l'autre à Niolon, Bouches du Rhône. Les heureux promus sont :

Examen Mf2 Tahiti, mai 2006

- N° 1445 : Pascal Liot. Papeete.
- N° 1446 : Reynald Boivin. Papeete.
- N° 1447 : Dominique Fleurisson. Mooréa.
- N° 1448 : Cécile Grondard. Nouméa.
- N° 1449 : Franck Masurier. Mahina.
- N° 1450 : Pascal Raysse. Magenta.
- N° 1451 : Yann Valton. Nouméa.
- N° 1452 : Amaury Vanberten. Mahina.



Examen Mf2 Niolon, mai 2006

- N° 1453 : Sébastien Allègre. Limoges.
- N° 1454 : Christophe Badesco. Paris.
- N° 1455 : Thierry Baudrier. Montfavet.
- N° 1456 : Cécile Bronnec. Landerneau.
- N° 1457 : Nathalie Cauneau. St Sylvain d'Anjou.
- N° 1458 : Alain Demaire. Toulouse.
- N° 1459 : Jean-François Desrais. Arras.
- N° 1460 : Jean Luc Folleville. Crottet.
- N° 1461 : Thierry Hocquet. Paris.
- N° 1462 : Laurent Jouanneau. Le Mans.
- N° 1463 : Pierre Lérot. Argenteuil.
- N° 1464 : Patrice Patron. Cherbourg.
- N° 1465 : Didier Plunet. Ensues La Redonne.
- N° 1466 : Dominique Robert. Moissy Cramayel.
- N° 1467 : Didier Rousseau. Montigny Le Bretonneux.
- N° 1468 : Christian Savary. Vélizy.
- N° 1469 : Jean-Marie Vinatier. Laiz.



Les RIPE arrivent, êtes-vous prêts ?

En plus du traditionnel concours photo trophée Louis Boutan (9^e édition), un challenge sportif intitulé "les RIPE font leur cinéma" est organisé sur la totalité du séjour. Les pôles d'activités proposés seront l'occasion de résoudre une énigme aboutissant à un classement individuel et à un classement par club avec remise de récompenses. Pour la première fois, toutes les commissions fédérales seront présentes et mettront en commun leurs compétences et leurs spécificités pour la réussite de cette manifestation. À la lecture des activités ci-après, nos lecteurs auront compris que le cinéma est à la fête :

- *L'attaque des (poissons) clowns* : activité élaborée en commun par les commissions apnée, nage avec palmes, biologie, pêche sous-marine.
- *Le tenace fantôme* : activité élaborée en commun par les commissions plongée souterraine, orientation, archéologie.
- *La revanche des palmes* : activité élaborée en commun par les

commissions tir sur cible, nage en eau vive, apnée.

- *La guerre des étoiles de mer* : activité élaborée en commun par les commissions biologie, audiovisuelle (trophée Louis Boutan).
- *La crosse contre-attaque* : activité élaborée par la commission hockey subaquatique.
- *Le retour de jet dive* : plongée exploration.

Lieu : centre fédéral UCPA de Niolon (Bouches du Rhône).

Dates : du jeudi 26 octobre au dimanche 29 octobre 2006.

Tous documents d'inscription téléchargeables sur le site de la FFESSM <www.ffessm.fr>

En particulier, envoyer au plus vite au centre UCPA (adresse ci-dessous) :

- la fiche d'inscription n° 1 avec le chèque de 10 % d'arrhes ;
- l'effectif prévisionnel (fiche n° 2).

Contact avec le centre UCPA :
Élisabeth - 18, chemin de la batterie
13740 Le Rove. Tél. 04 91 46 90 16
Fax 04 91 46 94 16. ■

Stage initial national Mf2 supplémentaire

Depuis quelques années la commission technique nationale s'interroge sur la pertinence de 2 stages initiaux nationaux Mf2 durant la même période de printemps (Niolon et Hendaye une année, Niolon et Trébeurden l'autre année). Cette situation génère deux remarques :

- d'une part il y a une situation de "concurrence" entre deux centres nationaux, seulement légitimée par des contraintes de distance géographique pour les candidats potentiels ;
- d'autre part, il y a une perte de performance dans la préparation globale, due au fait que l'intervalle entre la fin du stage initial national de printemps et le début du stage final est court et mal géré par les candidats de l'année. Certains candidats planifient différemment leur progression en ne se présentant pas au stage final Mf2 et à l'examen la même année que celle du stage initial, alors que pour d'autres, l'ensemble de la procédure dans une même année civile semble opportun ;
- enfin, un stage initial national Mf2 à l'entrée de l'hiver pourrait séduire les candidats qui veulent davantage étaler leur préparation en amont du stage final et de l'examen Mf2.

Quoi qu'il en soit, et dans le but d'enrichir les possibilités de filières proposées aux candidats Mf2, la CTN propose que, désormais, les stages initiaux nationaux soient répartis ainsi :

- chaque année, Niolon reçoit le stage initial national Mf2 de printemps,
- chaque année, Hendaye et Trébeurden reçoivent alternativement le stage initial national Mf2 de l'automne ; l'année en question précède celle où le centre concerné reçoit le stage final et l'examen Mf2.

Pour l'année 2006, il y a donc un complément au calendrier national :

- Stage initial national Mf2 à Trébeurden du lundi 30 octobre au samedi 4 novembre inclus.
- Le calendrier national est modifié en conséquence.

Les inscriptions seront à adresser directement au centre fédéral régional de Trébeurden :

Centre activités plongée. 54, corniche de Goas Trez.
Bp 13. 22560 Trébeurden. Tél. 02 96 23 66 71.
Mob. 06 80 03 80 72 - Fax 02 96 23 56 89.
<infocap@plongeeacap.com>